Objection et répression

Monsieur le Ministre des Armées,
Je refuse d'être à la disposition de l'autorité militaire.

En effet je considère que celle-ci est au service d'un régime capitaliste qui exploite l'homme.

Le passé encore proche de la lutte algérienne nous a montré de quel type était ce service.

Mai 68 nous a donné un avant-goût des forces répressives.

Aujourd'hui un détachement d'armée s'entraîne à reconquérir le pouvoir en cas de renversement.

Au Tchad, la France défend ses intérêts au prix d'un milliard par mois et bafoue par ailleurs les populations polynésienne et antillaise.

Votre marché d'armes avec le Portugal, le Brésil, l'Afrique du Sud, pays de dictature, dénonce clairement vos objectifs.

Je refuse toute collaboration avec ce régime d'oppression et vous prie de me faire bénéficier de la loi du 21.12.63 relative au statut des objecteurs.

Croyez...

Dominique Valton

(Nantes le 12.12.70.)

* * *

L'OBJECTION DE CONSCIENCE POLITIQUE est avant tout un refus de coopération avec ce système qui exploite l'homme, où les décisions sont accumulées entre les mains de quelques hommes.

L’ARMÉE EST DIRECTEMENT AU SERVICE DE CE SYSTÈME.

NOUS REFUSONS D’Y COLLABORER.

Juridiquement le statut, limité aux motifs religieux ou philosophiques, devrait être refusé une deuxième fois à Dominique Valton.

La plus grande vigilance et la mobilisation permettra à Dominique d’éviter trois ans de prison et à l’Etat d’ouvrir de fait la porte à l’objection politique.

* * *

Harry Aht 21 ans, originaire de Rouen, matelot de la marine marchande, navigue autour du monde et découvre les horreurs de la guerre en Asie.
20 novembre 70: Appelé sous les drapeaux à Hourtin, il demande à faire un service civil; emprisonné parce qu’il ne connaît pas la loi du 21.12.63 qui accorde seulement 15 jours aux objecteurs pour demander le service civil.

12 janvier 71: Harry est transféré à la prison de Gradignan.

25 février 71: La demande de mise en liberté provisoire déposée par son avocat de Bordeaux est rejetée par le tribunal militaire.

11 mars 71: Harry adresse au ministre de la Défense nationale sa demande pour être admis à effectuer un service civil pendant deux ans.
POUR NE PAS AVOIR ÉCRIT UNE LETTRE EN TEMPS VOULU (alors même qu’il était en mer)

PARCE QU’IL VEUT FAIRE UN SERVICE CIVIL, HARRY AHT EST EN PRISON.

* * *

Incorporé en août 1970, Alain Gouin était mis aux arrêts de rigueur à la fin de ses classes pour «refus d'obéissance et refus de porter le fusil». Il était alors exempté de tir.

Pour protester contre les brimades et les privations dont il était l'objet et contre la hiérarchie brutale de la caserne, il commençai une grève de la faim le 25 décembre 1970. Totalement isolé, sans aucun soutien extérieur, il tint seize jours.

Le 18 février 1971, il était transféré à la prison du 25e Régiment d'artillerie de Thionville (Moselle). Le 20 février, il entamait une nouvelle grève de la faim qu'il vient de terminer. Il doit passer prochainement devant un tribunal militaire.

* * *

Prenez contact avec les CSOC !